

Communiqué de Presse

Partenariat ADIRA - Conectus Alsace Mettre les investissements de Conectus Alsace au service des entreprises du territoire

Strasbourg, le 4 février 2014

L'Agence de développement économique du Bas-Rhin (ADIRA) et la Société d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT Conectus Alsace) signent ce jour un accord de partenariat visant à stimuler l'innovation et la croissance des entreprises alsaciennes à partir de la recherche publique.

L'ADIRA œuvre depuis plus de 60 ans auprès des entreprises du territoire et a su construire, dans la durée, un lien de confiance et de proximité avec ces entreprises. Conectus Alsace est en charge du transfert de technologies pour l'ensemble des laboratoires de recherche publique en Alsace, et dispose de capacités d'investissement pour la « maturation des technologies », afin d'en démontrer la performance, et de réduire le risque relié à leur adoption par une entreprise.

L'ADIRA et Conectus Alsace ont décidé de renforcer leur coopération et de signer un accord de partenariat, d'une durée de trois ans, qui s'organise autour de trois principaux axes :

1. Mobiliser les compétences des laboratoires et les ressources financières de Conectus Alsace au bénéfice de la compétitivité des entreprises alsaciennes

Au travers d'une démarche conjointe et individualisée, l'ADIRA et Conectus Alsace iront à la rencontre d'entreprises, dans une filière donnée, pour cerner leurs enjeux et besoins d'innovation. Sur cette base, Conectus Alsace lancera des appels à projets au sein des laboratoires, de sorte à identifier des projets en capacité à répondre à ces besoins.

Ces projets pourront par la suite bénéficier d'un investissement en maturation de Conectus Alsace, afin de démontrer la performance de l'innovation, de faciliter son industrialisation, et de réduire les risques liés à son adoption. L'entreprise pourra, de son côté, bénéficier du programme de « co-conception » en maturation de Conectus Alsace, un dispositif unique pour faciliter l'accès des PME aux technologies innovantes. Par ce biais, l'entreprise sécurise son accès à une technologie source potentielle de compétitivité au cours du projet de maturation, sans porter ni risque financier ni risque technique.

À l'issue du projet, l'entreprise pourra décider d'adopter cette technologie, et bénéficiera alors d'un dispositif simple et rapide pour le transfert de la technologie, Conectus Alsace étant le seul interlocuteur.

Les partenaires entendent ainsi contribuer à « inverser » la dynamique du transfert de technologie : plutôt que d'avoir une « solution » (*la technologie*) qui « cherche son problème », on part du problème de l'entreprise, et on tente de développer une solution.

2. Construire une offre lisible à destination des entreprises

Afin d'offrir aux entreprises une offre complète des savoir-faire dont dispose la recherche publique alsacienne, Conectus Alsace a développé Conect' Labs, un référentiel interactif unique qui propose :

- Des technologies différenciantes, source d'avantages compétitifs pour les entreprises ;
- Une « offre » claire et lisible des capacités de recherche alsaciennes avec les applications industrielles ;
- Les plateformes technologiques et gros équipements accessibles aux entreprises, ainsi que leurs caractéristiques et capacités.

3. Coordonner les actions

Grâce à la mise en place d'une offre lisible et compréhensible, Conectus Alsace et l'ADIRA travailleront de concert. Conectus Alsace fournira à l'ADIRA les informations sur les savoir-faire pour un secteur industriel identifié, dans le cadre des activités de prospection et de visites d'entreprises par l'ADIRA.

Conectus Alsace répondra en lien avec l'ADIRA aux demandes particulières émanant des entreprises intéressées à disposer d'une meilleure visibilité sur ce que la recherche publique alsacienne peut leur apporter.

L'ADIRA appuiera Conectus Alsace pour relayer l'information et identifier des entreprises du Bas-Rhin susceptibles de s'impliquer dans les projets d'investissement en maturation conduits par Conectus Alsace.

« La concrétisation de ce partenariat est l'illustration de notre volonté d'ancrer nos activités dans le territoire, et de mobiliser les capacités de recherche des laboratoires alsaciens, et les capacités d'investissement de Conectus, au bénéfice de la compétitivité de nos entreprises, souligne Nicolas Carboni, Président de la SATT Conectus Alsace. Au travers de ce partenariat, nous souhaitons également expérimenter une nouvelle approche, afin de partir des problématiques de nos entreprises pour identifier – et financer – des projets de maturation en capacité à apporter une solution », souligne Nicolas Carboni.

« Forte de ses 60 ans d'expérience dans le développement économique, l'ADIRA dispose d'une connaissance fine des entreprises du Bas-Rhin. Il nous paraît indispensable de renforcer les liens entre les entreprises et notre territoire en leur donnant un accès facilité à toutes les compétences de recherche en Alsace. Le partenariat avec Conectus Alsace permettra de renforcer les synergies entre la recherche publique et les entreprises pour lesquels de nombreux outils financiers existent par ailleurs », conclut Guy-Dominique Kennel, Président de l'ADIRA.

Présentation des partenaires

SATT CONECTUS ALSACE

Conectus Alsace, en quelques mots - www.satt.conectus.fr

Conectus Alsace fut la première SATT (Société d'Accélération de Transfert de Technologies) à voir le jour en France dans le cadre de l'Appel à Projets du Programme des Investissements d'Avenir. Financée à 100 % par l'Etat sur le Fonds National de Valorisation dont l'opérateur est l'Agence Nationale de la Recherche, elle opère sous statut de droit privé, avec pour actionnaires : l'Université de Strasbourg, le CNRS, l'Université de Haute-Alsace, l'Inserm, l'INSA de Strasbourg, l'ENGEES et la Caisse des Dépôts et Consignations qui porte la participation de l'Etat. Ses activités s'organisent autour de l'investissement dans la propriété intellectuelle, la maturation des technologies et le licensing, ainsi qu'autour de la vente de prestations de services dans le domaine de la recherche partenariale et du transfert de technologies.

ADIRA - Agence de développement économique du Bas-Rhin

www.adira.com

L'ADIRA, Agence de développement économique du Bas-Rhin est née en 1950. Financée à 91,2 % par le Conseil Général du Bas-Rhin, elle est l'outil des collectivités alsaciennes pour le développement économique des territoires et des entreprises dans le Bas-Rhin. Son action couvre plusieurs missions : l'accompagnement des entreprises industrielles et du tertiaire supérieur dans le Bas-Rhin, la prospection en France et l'implantation de nouvelles activités venant de France et de l'étranger, le conseil aux élus pour le développement économique des territoires et l'animation des réseaux économiques, la veille économique et la communication.

En 2013, elle a détecté et suivi 427 nouveaux projets, dont 143 ont abouti, permettant la création et le maintien de 2 275 emplois et représentant environ 353 millions d'euros d'investissements.

Les actions de l'ADIRA

- Accompagner les entreprises bas-rhinoises et agir en facilitateur de leur développement ;
- Mener des actions en faveur de la diffusion de l'innovation et de pratiques innovantes ;
- Servir d'interface entre les entreprises et les collectivités locales, les élus et les services de l'État ;
- Assister les collectivités locales dans leurs réflexions stratégiques économiques
- Développer et animer des réseaux économiques ;
- Accompagner les "Grands comptes" ;
- Prospecter pour détecter de nouvelles implantations ;
- Accompagner les mutations économiques et situations sensibles ;
- Promouvoir et animer des réseaux transfrontaliers.

Chiffres clés de l'innovation en Alsace

- 3 Prix Nobel issus de l'Université de Strasbourg
- 96 unités de recherche en Alsace
- 5 200 chercheurs dont 2 840 dans la recherche publique - 10^e rang des régions françaises (ADEUS 2012)
- 2^e pôle régional du CNRS en province (ADEUS 2013)
- 3^e région en termes de production biotechnologique (DNA 2009)
- Université de Strasbourg au Palmarès de Shanghai 2012 : 1^{er} rang en France et 17^e rang mondial en chimie
- Alsace : 5^e rang dans la demande de brevets européens, 5^e pour la densité scientifique (nombre de publications / population active), 3^e en densité technologique (nombre de brevets déposés / population active) (Rapport OST 2010)
- 267 dépôts de brevets en Alsace (INPI 2012).

CONTACTS PRESSE

ADIRA

Sigrid Périn
Responsable de la communication

sigrid.perin@adira.com

+33 3 68 41 11 29

Conectus Alsace

Emilie Denat-Turgis
Chargée de communication

emilie.denat@satt.conectus.fr

+33 3 68 41 12 79